



Ville de Saint-Constant
Service du greffe
147, rue Saint-Pierre
Saint-Constant (Québec)
J5A 2G2



Le 23 juillet 2008

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
377, rue Bank Street
Ottawa (Ontario)
K2P 1Y3

OBJET: Maintien du service postal public et universel
Résolution 285-08 de la ville de Saint-Constant

Madame, Monsieur,

La présente fait suite à votre correspondance datée du mois de juin dernier.

Afin de vous appuyer dans votre démarche, vous trouverez joint à la présente, un exemplaire de la résolution numéro 285-08 citée en objet, laquelle a été adoptée par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant lors de son assemblée régulière du 14 juillet dernier.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Nadia Lefebvre
Assistante greffière

p.j.



Ville de Saint-Constant
Service du Greffe
147, rue Saint-Pierre
Saint-Constant (Québec)
J5A 2G2

Extrait du procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant tenue au lieu ordinaire de ses séances le lundi, 14 juillet 2008 à 20 h, le tout conformément à la Loi.

À laquelle assemblée il y avait quorum sous la présidence de monsieur le maire Gilles Pepin.

285-08 POSITION DE LA VILLE – DÉRÉGLEMENTATION DE POSTES CANADA

CONSIDÉRANT que l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage le dérèglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres);

CONSIDÉRANT que si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

CONSIDÉRANT que la dérèglementation du service dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

CONSIDÉRANT que le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

Il est PROPOSÉ par madame Denise Poirier-Rivard APPUYÉE de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Saint-Constant s'oppose à la dérèglementation de Postes Canada et exige que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

(signé)
Gilles Pepin, maire

(signé)
Me Sophie Laflamme, greffière

Copie authentique du Livre des minutes de la Ville de Saint-Constant, donnée ce seizième jour de juillet deux mil huit.

Nadia Lefebvre, assistante greffière